

L'Action de Remobilisation à Temps Partiel (ARTp)

■ OBJECTIF

Cette action est mise en place pour faciliter le maintien des élèves dans une formation qualifiante afin d'éviter les abandons en cours de scolarité.

■ PUBLIC

Cette action à temps partiel est proposée aux élèves scolarisés en formation initiale de niveaux VI à IV et en situation de décrochage ou présentant des signes de décrochage scolaire.

■ ORGANISATION

L'action à temps partiel, mise en place sous la responsabilité du chef d'établissement, accueille des jeunes volontaires.

Elle est organisée tout au long de l'année scolaire, de manière ponctuelle ou continue, en fonction des besoins particuliers des élèves.

L'organisation pédagogique peut prendre des formes diverses :

- Module d'aide à l'élaboration du projet personnel et professionnel, immersion en milieu professionnel, etc.
- Ateliers de remédiation (matières générales et professionnelles), soutien scolaire, aide aux devoirs, etc.
- Ateliers linguistiques pour faciliter l'intégration des élèves nouveaux arrivants non francophones
- Actions modulaires de remotivation : modules de développement personnel et de valorisation de l'image de soi, etc.
- Accompagnement par un adulte référent pour un soutien méthodologique (tutorat, etc.)
- Préparation aux examens, etc.

■ MÉTHODE

Cette action repose sur la construction personnalisée progressive et évolutive d'un parcours pour chaque jeune, qui bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi individualisés par la coordonnatrice MLDS, en lien avec l'équipe pédagogique et éducative.

■ STATUT DU BÉNÉFICIAIRE

- Scolaire, élève de l'établissement d'accueil.

■ DÉBOUCHÉS

- Maintien dans le parcours de formation dans lequel l'élève est engagé, sécurisation du parcours
- Autre parcours de formation (le cas échéant)
- Insertion professionnelle (le cas échéant)

■ CONTACT

Perle PARIS
Animatrice – Coordonnatrice MLDS
02.54.03.67.00.
perle.paris@ac-orleans-tours.fr